



Classement des espèces animales en état de conservation défavorable : les règles sont-elles crédibles ?

Notre planète a connu dans sa longue histoire des vagues d'extinction massive des espèces qui la peuplaient. Récemment, quelques espèces se sont éteintes, parfois par la faute de l'homme. Aujourd'hui, l'homme n'accepte plus qu'une espèce disparaisse, fut-ce de sa main ou non : la biodiversité est devenue une valeur sacrée. Avant d'atteindre le point de non retour pour telle ou telle espèce, il faut donc surveiller et identifier les espèces *menacées* ou, version plus moderne, en *état de conservation défavorable*. Mais les critères permettant ce classement sont-ils vraiment au point et exempts de toute critique ? La question méritait d'être posée ; un cabinet d'expert y répond.



Photos : FDC Morbihan, Gérard Sourget - FDC Rhône, Franck Boudot

Connaître l'état de conservation d'une espèce :

problème ardu, réponses multiples



Photo : FDC Rhône, Franck Boudot

A lors que seule une infime partie des espèces existantes est connue¹, nous déployons force énergie à diagnostiquer l'état de santé – l'état de conservation – de celles dont nous connaissons l'existence. Et comme souvent dès qu'il s'agit d'écologie, le catastrophisme est de mise : «l'érosion de la biodiversité atteint un rythme dramatique ; 40 000 espèces disparaissent chaque année² ; l'homme en est le grand responsable, etc...» Pourtant, savoir si une espèce est *menacée*, en *état de conservation défavorable*, est paradoxalement un problème scientifique ardu. En la matière, la science³ n'en est qu'à ses débuts et les récentes méthodes d'analyse de la *viabilité des populations* (PVA) ne sont pas encore stabilisées.

Intuitivement pourtant, cela paraît simple :

les effectifs semblent en déclin, l'espèce est rare, etc... Mais le monde du vivant, la Nature, sont plus complexes et, comme Socrate en sa caverne, les apparences peuvent être trompeuses : le déclin est-il "anormal" ou fait-il partie d'un cycle naturel ? Certaines espèces ne sont-elle pas naturellement plus rares que d'autres ?

Cependant, les exigences des textes et conventions internationales⁴ sont là : il faut sauvegarder la biodiversité, maintenir les espèces dans un état de conservation favorable... Il est donc nécessaire de mesurer et suivre leur état de conservation. Ainsi, fleurissent ça et là, à l'initiative de telle organisation ou de telle ONG, des systèmes de mesure et de codification de cet objet qu'est l' *état de conservation des espèces* ; ceux-ci se traduisent au final en listes d'espèces en *état de conservation défavorable* puis en *plans d'action*, lesquels deviennent souvent sources de financements pour ces mêmes ONG...

Ces systèmes de mesures et de codifications sont-ils fiables ?

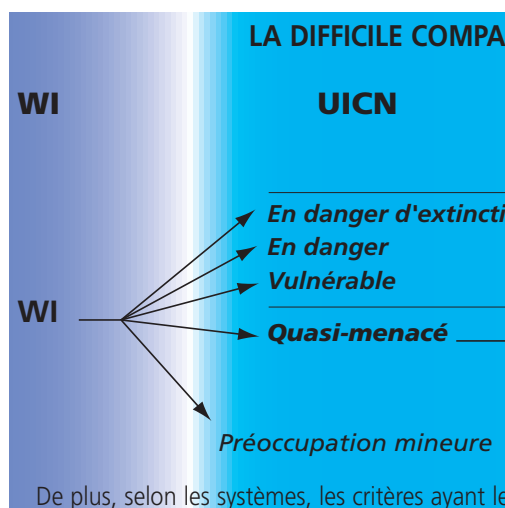
Face à ce foisonnement de systèmes et de listes, et dans le contexte d'incertitude scientifique sur la question, une analyse et une expertise scientifique s'imposent : qu'en est-il réellement de ces systèmes ? Dans quelle mesure sont-ils fiables ?

Un cabinet d'expertise et de recherche en écologie appliquée⁵ s'est tout récemment penché sur ces questions. Son rapport est édifiant pour qui veut se forger une opinion "indépendante" sur la question.

Définitions, critères

L'expertise Naturaconst@ a recensé et comparé les différents systèmes d'évaluation de l'état de conservation existants aujourd'hui. Ceux-ci sont non seulement nombreux mais aussi différent entre eux et parfois de manière assez sensible. Les principaux sont ceux de l'UICN⁶, de WI⁷, de BLI⁸ et de l'Accord AEWA⁹. Différents de par leur périmètre (espèces, étendue géographique...), mais aussi – c'est plus problématique – dans leurs définitions et leurs grilles de critères et valeurs seuil. De ce fait, ils ne fournissent pas les mêmes listes d'espèces en état de conservation défavorable. C'est la confusion pour les gestionnaires qui ne savent plus quelle est "la bonne liste" et qui au final devront subir toutes les listes...

L'assise juridique ou politique de ces systèmes d'évaluation de l'état de conservation est aussi parfois ambiguë, notamment pour BLI. Le système UICN, sans être parfait, est celui qui bénéficie du plus large consensus dans le monde scientifique, ce qui est moins le cas pour les autres. Quoiqu'il en soit, aucun système n'est à 100% scientifique, et tous en appellent plus ou moins à des choix arbitraires ou subjectifs, ce qui pose problème quand ceux-ci sont construits de façon unilatérale par un organisme (BLI, LPO par ex.). De tels systèmes relèvent donc nécessairement autant de la notion de norme, de convention, que de science.



1 - Environ 1,6 million connues pour 10 à 80 millions estimées

2 - Ces affirmations font cependant l'objet d'une forte controverse scientifique, mais très peu médiatisée (lire "L'écologiste sceptique", BJORN LOMBORG, Ed. Le Cherche Midi)

3 - La "biologie de la conservation" est la branche scientifique récente qui s'attache plus particulièrement à ces questions

4 - Convention de Rio, Convention de Bonn et Accord AEWA, Directives Oiseaux et Habitats...

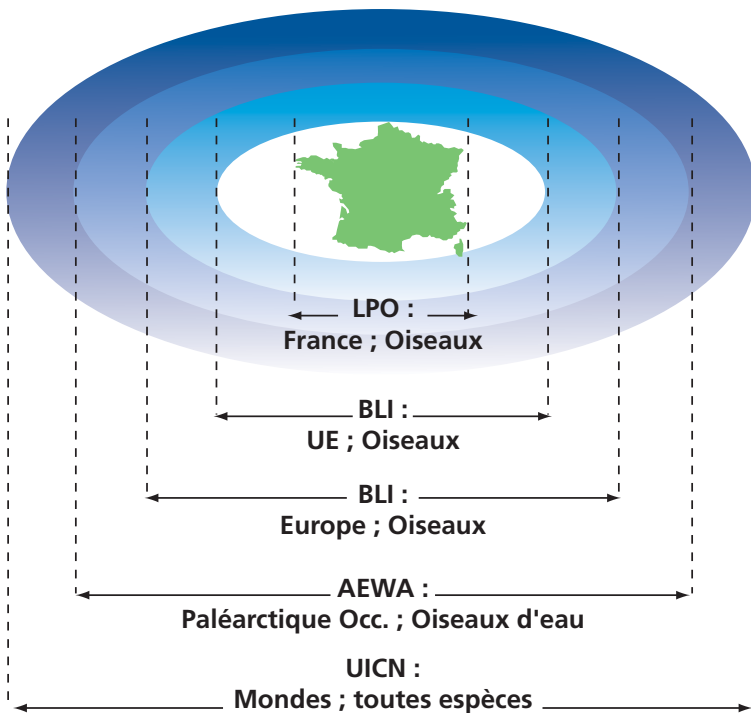
5 - cabinet Naturaconst@

es, valeurs seuil : confusion et imperfections

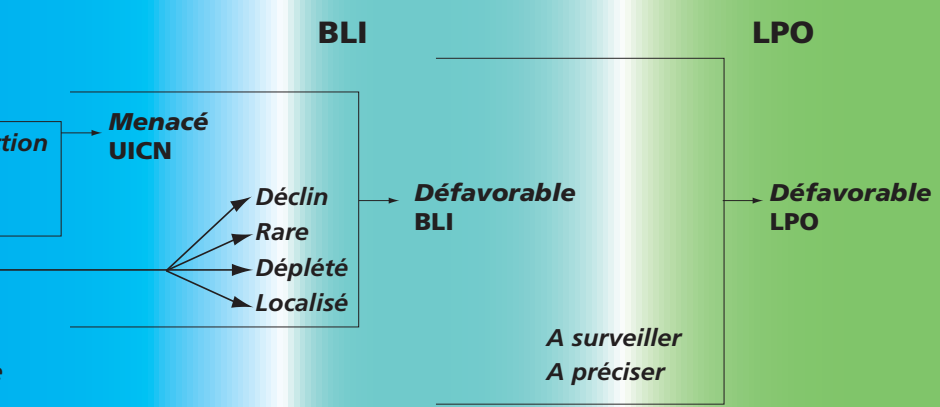
Selon l'expertise, «ils sont une représentation intellectuellement simplifiée de l'état des populations. Leurs imperfections résident aussi à l'aval dans leur application concrète : manque de transparence dans les données de base (recensements...) et dans la validité des modèles mathématiques utilisés, prise en compte parfois de données jugées pourtant peu fiables, etc...»

Au final, l'expertise conclut : «**Force est de constater que toutes les méthodologies d'évaluation de l'état ou du statut de conservation reposent sur une part plus ou moins grande d'imperfections et de subjectivité.**»

LES PRINCIPAUX SYSTÈMES SELON LEUR PORTÉE GÉOGRAPHIQUE ET TAXONOMIQUE



RAISON LOGIQUE ET SÉMANTIQUE DES SYSTÈMES



les mêmes noms n'ont pas toujours les mêmes définitions ou les mêmes seuils numériques

6 - UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
 7 - WI : Wetlands International
 8 - BLI : BirdLife International
 9 - AEWA : Accord sur les Oiseaux d'eau d'Afrique-Eurasie (Convention de Bonn)

Pourquoi si peu d'espèces en état favorable en France ?

parce qu'elles doivent, pour cela, remplir tous les critères cumulés de la "longue liste" ci-dessous (critères nécessaires pour être classée en état de conservation favorable en France, selon LPO/ SEOF ; 1999).

C'est pratiquement mission impossible...

- 1° : population nicheuse stable ou en augmentation **ET**
- 2° : population hivernante stable ou en augmentation **ET**
- 3° : aire de nidification stable ou en augmentation **ET**
- 4° : aire d'hivernage stable ou en augmentation **ET**
- 5° : 90% de la population nicheuse n'est pas concentrée dans moins de 10 sites **ET**
- 6° : 90% de la population hivernante n'est pas concentrée dans moins de 10 sites **ET**
- 7° : la population nicheuse compte plus de 1500 couples **ET**
- 8° : la population hivernante compte plus de 6000 individus

Difficile de passer à travers les mailles...

Et pas étonnant que l'on arrive à des aberrations telles que le classement de l'étourneau sansonnet, passereau commun dont les effectifs sont pléthoriques, dans une liste d'espèces en danger.

Des propositions pour améliorer les systèmes

Avec une argumentation fondée sur la littérature scientifique, l'expertise dresse donc un bilan plutôt grave sur les systèmes actuels et suggère qu'«**Il est urgent et impératif d'évoluer vers une amélioration des systèmes actuels d'évaluation, et davantage encore vers une homogénéisation consensuelle des méthodologies et des critères d'évaluation dans le souci de réduire les risques de mauvaises interprétations ou prises de décision.**»



Photo : FDC Morbihan, Gérard Sourget

POUR CELA, LES PROPOSITIONS SUIVANTES SONT DRESSÉES :

Assise politique et institutionnelle

- Soumettre les systèmes de classification au consensus non seulement du monde scientifique mais aussi des gestionnaires. C'est le propre de tout processus qui relève de la notion de norme, de convention.

Fondements scientifiques

- Intégrer davantage dans les systèmes les techniques d'analyse de viabilité des populations (PVA) : selon les systèmes actuels (critères, seuils...), l'état de conservation défavorable n'est pas forcément synonyme de *population non viable*.
- Définir les critères et valeurs seuils de classification en fonction de l'espèce ou du groupe d'espèces, et non plus de façon uniforme quelle que soit l'espèce : Est-il par exemple biologiquement correct que le seuil numérique pour le critère "rare" soit le même pour l'aigle royal et le moineau ?

Utilisation et application

- Considérer les systèmes actuels comme un "premier filtre" plus ou moins mathématique (un *screening*) qui doit être suivi par une interprétation biologique pour chaque espèce qui ressort de ce premier filtre. Ce n'est qu'au résultat de cette 2^{ème} étape que l'état de conservation définitif de l'espèce serait attribué.
- Améliorer la qualité des données de suivi des espèces et le choix des modèles mathématiques d'analyse des tendances.
- Assurer la transparence sur les données, les protocoles et les modèles d'analyse utilisés, afin de permettre l'évaluation et l'amélioration des résultats par les pairs.

Globalement, le Rapport d'expertise fait une proposition d'un système de classification *intégré*, reprenant l'ensemble des améliorations ci-dessus, en donnant une place majeure aux causes pouvant affecter la taille et la tendance des populations.

Vers une unification ?

Pour des raisons d' "urgence politique", ou d'opportunisme financier moins avouable, les systèmes d'évaluation de l'état de conservation des espèces se multiplient sans apporter les garanties nécessaires à des prises de décision appropriées, proportionnées et surtout cohérentes entre elles. Scientifiquement, il est de loin préférable d'évaluer l'état de conservation à une échelle biologiquement appropriée, soit l'aire de répartition de l'espèce ou de ses populations biogéographiques (cas de UICN, AEWA, WI). Comme le signale l'expertise, «plus l'évaluation se fera à petite échelle plus grand sera le risque d'atteindre des niveaux critiques de menace ou de vulnérabilité». Mais il sera difficile d'éviter la pluralité des systèmes à des échelles politiques différentes et emboîtées (Conventions internationales, UE, Etat) ; l'enjeu réside donc dans leur "homogénéisation" ou dans un processus de normalisation internationale. C'est à ce prix que les classifications sur l'état de conservation des espèces pourront être pris au sérieux et pleinement jouer leur rôle de témoin d'alarme.